

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

Mr. Richard Denis  
Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments  
Room A-408, Senate of Canada Building  
2 Rideau Street  
Ottawa, ON K1A 0A4

Dear Mr. Denis:

Attached for tabling in the Senate, please find the Government Response to the 32<sup>nd</sup> report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade, and Commerce entitled: "*Open Banking: What it Means for You*"

Yours sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bill Morneau".

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P.

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

Monsieur Richard Denis  
Greffier du Sénat et greffier des Parlements  
Pièce A-408, Édifice du Sénat du Canada  
2, rue Rideau  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint pour dépôt au Sénat, la réponse du gouvernement au 32<sup>e</sup> rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce, intitulé « *Un système bancaire ouvert, qu'est-ce que cela signifie* ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bill Morneau".

L'honorable Bill Morneau, C.P., député

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

Chair  
Standing Committee on Banking, Trade and Commerce  
Senate of Canada  
Ottawa, ON K1A 0A4

To the Chair of the Standing Committee on Banking, Trade and Commerce:

On behalf of the Government of Canada, I am pleased to respond to the 32<sup>nd</sup> report of the Standing Committee on Banking, Trade and Commerce: *Open Banking: What it Means for You*, which was tabled in the Senate on March 12, 2020.

The Government thanks the Senate Committee for its efforts in undertaking this study and in providing a thorough report and recommendations, which will continue to inform the Government as it moves forward with the second phase of its review into the merits of open banking. The Government is also appreciative of the witnesses who appeared before the Senate Committee and the valuable contributions they provided, which has contributed to the work of the Advisory Committee on Open Banking.

Canadians deserve a stable financial sector that is globally competitive, promotes consumer choice and contributes to economic growth. As the financial sector becomes increasingly digitized and consumer demand for data-driven products grows, standards must be modernized to ensure that Canada continues to enjoy a strong, stable and innovative financial sector. Canadians have benefitted from one of the safest and most resilient financial sectors in the world, and they must continue to have confidence that it operates with the highest regard for privacy and security.

Accordingly, the Government announced a review into the merits of open banking in Budget 2018 and in September 2018, I appointed an Advisory Committee to lead the review. The Advisory Committee's first task was to determine the possible benefits to Canadians of open banking, including how risks might be mitigated and to offer considerations for what role and steps might be appropriate for the Government to take were it to proceed with open banking.

In January 2019, the Government released a public consultation document on the merits of open banking. The Government received over a hundred written responses to the consultation document. Over the course of spring 2019, a broad range of stakeholders were consulted as part of the engagement process, from traditional financial sector stakeholders to Canadian consumers and civil society organizations representing small business owners, Canadians and, their families. Multi-stakeholder roundtables were held

in Vancouver, Toronto and Montreal. The Advisory Committee also engaged with international policy makers to understand best practices in other jurisdictions.

In January 2020, I released the phase one findings of the Advisory Committee and announced a second phase of the open banking review with a focus on data security in financial services. In its report, the Advisory Committee found that as consumers are already sharing their data and financial information to access new services, the development of more secure infrastructure to use and move financial data would establish better protection for consumers and support other initiatives to strengthen data protection such as Canada's Digital Charter.

The Advisory Committee also made a number of observations about the risks and limitations of screen-scraping, while signaling the need to transition to more secure and efficient alternatives that foster innovation and competition – which I note are core themes of your report.

In response to its original mandate to weigh the merits of open banking, the Advisory Committee concluded that bringing forward a more secure alternative to screen scraping through an open banking framework should be a priority for the Government. Accordingly, for the second phase, I have asked the Advisory Committee to work with stakeholders across Canada to provide advice on potential solutions and standards to enhance data protection in the financial sector, examining issues such as governance, consumer control of personal data, privacy, and security. Your recommendation that the Advisory Committee work with industry to establish the principles and structures of a framework is a core task of the second phase of the open banking review.

Your report also underscores the need for open banking regulations so that Canadians can “keep their personal financial information safe; be provided more choice and improved financial products and services; and to help keep the Canadian financial sector strong and internationally competitive.” The Government views these as core benefits that any potential system of open banking must deliver.

I note that your report also explores the themes of control and consent; safety and security; privacy and portability. As you will be aware, in May of 2019, the Government introduced Canada's Digital Charter, aimed at enhancing trust in Canada's data-driven and digital economy. The Charter includes ten principles that address these themes, which are directly relevant to the Department of Finance's work on open banking. The Department of Finance has been working closely with its counterparts in the Department of Industry, Science and Economic Development and will continue to do so as the Government moves forward with efforts to advance data protection, privacy, and digital innovation broadly, including in the financial sector.

Finally, your report has offered a number of observations with respect to how a possible open banking system might be governed, including those about the role of the Financial Consumer Agency of Canada, the Office of Privacy Commissioner of Canada, and the Competition Bureau; and considering possible changes to the federal financial sector framework. The Advisory Committee and the Department of Finance will take these

recommendations into consideration as the review moves forward, including the continued work with colleagues at Innovation, Science and Economic Development on considerations for the modernization of the overall frameworks for the governance of data and personal information.

While the Committee was to begin public consultations in the spring of 2020, these consultations have been shifted to the fall, due to both public health restrictions put in place to stem the spread of COVID-19 and priorities related to the emergency response to COVID-19. In the intervening time, the Committee has continued to conduct its research and analysis on issues and options related to governance, consumer control of data, privacy and security. Subject to the conclusion of the consultations, the Advisory Committee intends to deliver the results of its findings to the Minister later this year, in keeping with its original plan.

With respect to stakeholder engagement, I note your recommendations aimed at ensuring an inclusive consultation process. Ensuring broad and accessible participation is paramount for both the Department of Finance and the Advisory Committee and future consultations will be conducted with the same focus on multi-stakeholder inclusion as the phase one consultations.

The Government wishes to thank the Senate Committee for its timely and relevant work, ongoing efforts and its valuable contributions toward the development of effective public policy. The Government will be pleased to share with the Senate Committee the findings of the review upon its completion.

Yours sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bill Morneau", with a long, sweeping flourish extending to the right.

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P.

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

Président

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Sénat du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Au président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

Au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de répondre au 32<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des banques et du commerce, intitulé « Un système bancaire ouvert, qu'est-ce que cela signifie? », qui a été déposé au Sénat le 12 mars 2020.

Le gouvernement remercie le Comité sénatorial des efforts qu'il a déployés pour entreprendre cette étude et pour produire un rapport et des recommandations exhaustifs, qui continueront d'éclairer le gouvernement au cours de la deuxième phase de son examen des avantages d'un système bancaire ouvert. Le gouvernement apprécie également les témoins qui ont comparu devant le Comité sénatorial et les précieuses contributions qu'ils ont apportées, qui ont contribué aux travaux du Comité consultatif sur un système bancaire ouvert.

Les Canadiens méritent un secteur financier stable, concurrentiel à l'échelle mondiale, qui favorise le choix des consommateurs et qui contribue à la croissance économique. Comme le secteur financier devient de plus en plus numérisé et que la demande des consommateurs pour des produits axés sur des données augmente, il faut moderniser les normes pour veiller à ce que le Canada continue de jouir d'un secteur financier solide, stable et innovateur. Les Canadiens ont profité de l'un des secteurs financiers les plus sûrs et les plus résilients au monde, et ils doivent continuer d'avoir confiance dans le fait qu'il fonctionne dans le plus grand respect de la vie privée et de la sécurité.

Par conséquent, le gouvernement a annoncé un examen des avantages d'un système bancaire ouvert dans le budget de 2018 et, en septembre 2018, j'ai nommé un comité consultatif pour diriger cet examen. La première tâche du Comité consultatif consistait à déterminer les avantages possibles d'un système bancaire ouvert pour les Canadiens, y compris à déterminer comment les risques pourraient être atténués, et à proposer des facteurs à considérer quant au rôle et aux mesures que le gouvernement pourrait prendre s'il allait de l'avant avec un système bancaire ouvert.

En janvier 2019, le gouvernement a publié un document de consultation publique sur les avantages d'un système bancaire ouvert. Il a reçu plus d'une centaine de réponses écrites. Au cours du printemps 2019, un large éventail d'intervenants ont été consultés dans le cadre du processus de mobilisation, depuis les intervenants traditionnels du secteur

**Canada**

financier jusqu'aux consommateurs canadiens en passant par les organisations de la société civile représentant les propriétaires de petites entreprises, les Canadiens et leurs familles. Des tables rondes multipartites ont été tenues à Vancouver, à Toronto et à Montréal. Le Comité consultatif a également consulté des décideurs internationaux afin de comprendre les pratiques exemplaires d'autres administrations.

En janvier 2020, j'ai publié les constatations de la première phase des travaux du Comité consultatif et annoncé une deuxième phase de l'examen d'un système bancaire ouvert, axé sur la sécurité des données dans le secteur des services financiers. Dans son rapport, le Comité consultatif a constaté qu'étant donné que les consommateurs partagent déjà leurs données et leurs renseignements financiers pour accéder à de nouveaux services, la mise en place d'une infrastructure plus sécuritaire pour l'utilisation et le déplacement des données financières permettrait de mieux protéger les consommateurs et d'appuyer d'autres initiatives visant à renforcer la protection des données, comme la Charte numérique du Canada.

Le Comité consultatif a également formulé plusieurs observations au sujet des risques et des limites du grattage d'écran, tout en soulignant le besoin de migrer vers des solutions de rechange plus sûres et plus efficaces qui favorisent l'innovation et la concurrence – qui sont, je le souligne, les thèmes centraux de votre rapport.

En réponse à son mandat initial de soupeser les avantages d'un système bancaire ouvert, le Comité consultatif a conclu que la mise de l'avant d'une solution de rechange plus sûre au grattage d'écran en recourant à un système bancaire ouvert devait devenir une priorité pour le gouvernement. Ainsi, pour la deuxième phase, j'ai demandé au Comité consultatif de travailler avec des intervenants de partout au Canada afin de fournir des conseils sur les solutions et les normes possibles pour améliorer la protection des données dans le secteur financier, en examinant des questions comme la gouvernance, le contrôle des données personnelles par les consommateurs, la vie privée et la sécurité. Votre recommandation voulant que le Comité consultatif collabore avec l'industrie pour établir les principes et les structures d'un cadre est une tâche essentielle de la deuxième phase de l'examen d'un système bancaire ouvert.

Votre rapport souligne également le besoin de se doter d'une réglementation encadrant un système bancaire ouvert afin que les Canadiens puissent « protéger leurs renseignements financiers personnels, avoir plus de choix et de meilleurs produits et services financiers, et aider à maintenir la vigueur et la compétitivité du secteur financier canadien à l'échelle internationale ». Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'avantages fondamentaux que tout système bancaire ouvert éventuel devrait offrir.

Je remarque que votre rapport examine également les thèmes du contrôle et du consentement, de la sécurité, de la protection des renseignements personnels et de la transférabilité. Comme vous le savez, en mai 2019, le gouvernement a présenté la Charte numérique du Canada, qui vise à accroître la confiance envers l'économie numérique et axée sur les données du Canada. La Charte comprend dix principes qui abordent ces thèmes, qui sont directement pertinents par rapport aux travaux du ministère des Finances sur un système bancaire ouvert. Le ministère des Finances travaille en étroite

collaboration avec ses homologues du ministère de l'Industrie, des Sciences et du Développement économique et continuera de le faire à mesure que le gouvernement poursuivra ses efforts pour faire progresser la protection des données, la protection de la vie privée et l'innovation numérique en général, y compris dans le secteur financier.

Enfin, votre rapport renferme plusieurs observations sur l'éventuelle gouvernance d'un système bancaire ouvert, y compris celles sur le rôle de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et du Bureau de la concurrence; et sur les changements possibles à apporter au cadre du secteur financier fédéral. Le Comité consultatif et le ministère des Finances tiendront compte de ces recommandations à mesure que l'examen progressera, y compris la collaboration continue avec les collègues d'Innovation, Sciences et développement économique sur les facteurs à considérer relativement à la modernisation des cadres globaux de gouvernance des données et des renseignements personnels.

Le Comité devait commencer les consultations publiques au printemps 2020, mais elles ont été reportées à l'automne en raison des restrictions relatives à la santé publique mises en place pour endiguer la propagation de la COVID-19 et des priorités liées à l'intervention d'urgence à l'égard de la COVID-19. Entre-temps, le Comité a poursuivi ses recherches et ses analyses sur des questions et des options liées à la gouvernance, au contrôle des données par les consommateurs, à la protection des renseignements personnels et à la sécurité. Sous réserve de la conclusion des consultations, le Comité consultatif a l'intention de présenter les résultats de ses constatations au ministre plus tard cette année, conformément à son plan initial.

En ce qui concerne la participation des intervenants, je prends note de vos recommandations visant à assurer un processus de consultation inclusif. Il est primordial pour le ministère des Finances et le Comité consultatif d'assurer une participation large et accessible, et les consultations futures seront axées sur l'inclusion de multiples intervenants, tout comme les consultations de la phase un.

Le gouvernement tient à remercier le Comité sénatorial pour son travail pertinent et accompli en temps opportun, ses efforts soutenus et sa précieuse contribution à l'élaboration de politiques publiques efficaces. Le gouvernement sera ravi de communiquer au Comité sénatorial les conclusions de l'examen lorsqu'il aura été achevé.

Cordialement,



L'honorable Bill Morneau, C.P., député